



**ACADÉMIE  
DE NANCY-METZ**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction des services départementaux  
de l'éducation nationale  
de la Moselle

**Division des Ecoles  
DE 2**

Affaire suivie par :  
Sébastien LEONARD  
Chef de bureau  
Tél : 03 87 38 64 06  
Carole GUISSADO  
Adjointe au chef de bureau  
Tél : 03 87 38 63 47

1 rue Wilson  
BP 31044  
57036 METZ CEDEX 1

Metz, le 13 janvier 2021.

Le Directeur Académique  
Directeur des Services Départementaux  
de l'Education Nationale de la Moselle

à

**Mesdames et Messieurs les Inspecteurs de  
l'Éducation Nationale ;  
Mesdames et Messieurs les Directeurs d'École ;  
Mesdames et Messieurs les Instituteurs et  
Professeurs des Ecoles.**

**Objet : Mouvement départemental des instituteurs et professeurs des écoles – Rentrée scolaire 2021 :  
Appel à candidature sur des postes à profil et à exigences particulières.**

Dans le cadre du mouvement départemental des enseignants du 1<sup>er</sup> degré de Moselle, certains postes dits « **postes à profil** » et « **postes à exigences particulières** » font l'objet d'un recrutement spécifique afin d'obtenir la meilleure adéquation possible entre les exigences du poste et les capacités du candidat.

A cette fin, les candidats à ces postes bénéficient d'un entretien qui est conduit par une commission ou, le cas échéant, par l'IEN compétent. La commission ou l'IEN propose un avis à l'Inspecteur d'Académie - DASEN.

La présente circulaire détaille les modalités relatives aux postes à profil et à exigences particulières de cet appel à candidature.

L'annexe départementale n°1 liste l'implantation des postes à profil d'enseignants référents pour la scolarisation des élèves handicapés, pour lesquels la candidature est possible.

## **1. Les postes à profil**

### **1.1 Les types de postes**

Cette disposition concerne les postes suivants :

- Les postes de référents pour la scolarisation des élèves handicapés ;
- Les postes d'enseignement en centre pénitentiaire.

NB : Seuls les enseignants détenant le CAPPEI seront convoqués.

### **1.2 Les enseignants concernés**

- Les enseignants déjà titulaires d'un poste à profil, qui souhaitent conserver ce type de poste mais désirent l'exercer dans un autre lieu ;
- Les enseignants titulaires d'un poste à profil qui souhaitent changer de type de poste à profil ;
- Les enseignants qui souhaitent obtenir un poste à profil lors du mouvement départemental 2021.

### 1.3 Les modalités de candidatures

Les enseignants intéressés voudront bien faire acte de candidature sous la forme d'un CV ainsi que d'une lettre de motivation qui seront envoyés, **pour le vendredi 29 janvier, délai de rigueur**, par mail :  
Mouvement-moselle@ac-nancy-metz.fr

Les entretiens se dérouleront **du 15 au 19 février 2021**.  
Les candidats seront individuellement informés de l'avis obtenu.

### 1.4 Le traitement des candidatures

Il s'agit de postes pour lesquels les commissions établissent un ordre de priorité qui sera proposé à l'inspecteur d'académie – DASEN. En conséquence, chaque poste demandé entraîne un entretien devant une commission. Les classements effectués sont valables uniquement pour le mouvement en cours (phases complémentaires comprises). Les candidats dont les évaluations par les commissions auront été jugés équivalentes sont départagés par le barème.

## 2. Les postes à exigence particulières

### 2.1 Les types de postes

Cette disposition concerne les postes suivants :  
- Les postes d'ULIS collège.

### 2.2 Les enseignants concernés

- Les enseignants déjà titulaires d'un poste à exigences particulières qui souhaitent conserver ce type de poste mais désirent l'exercer dans un autre lieu ;
- Les enseignants titulaires d'un poste à exigences particulières qui souhaitent changer de type de poste à exigences particulières ;
- Les enseignants qui souhaitent obtenir un poste exigences particulières lors du mouvement départemental 2021.

### 2.3 Les modalités de candidatures

Les enseignants intéressés voudront bien faire acte de candidature sous la forme d'un CV ainsi que d'une lettre de motivation qui seront envoyés, **pour le vendredi 29 janvier 2021, délai de rigueur**, par mail :  
Mouvement-moselle@ac-nancy-metz.fr

Les entretiens se dérouleront **du 15 au 19 février 2021**.  
Les candidats seront individuellement informés de l'avis obtenu.

### 2.4 Le traitement des candidatures

Les candidats pour lesquels les commissions d'entretien ont émis un avis favorable sont affectés en fonction du barème obtenu. Les candidats qui disposent du CAPPEI seront prioritaires. Les avis favorables sont conservés durant 3 ans par les candidats.

Les candidats qui se positionnent sur un type de poste pour lequel ils détiennent déjà un avis favorable en cours de validité, ne seront pas convoqués.



Olivier COTTET